



***Formation de Sensibilisation
« Préparation et exécution budgétaires »***

***22 Mai 2022
14h – 17h***

Bâtiment D – Salle D249-250



- 1- Grands principes Budgétaires**
- 2- La GBCP**
- 3- Calendrier budgétaire**
- 4- Acteurs de l'élaboration et préparation budgétaires à P8**
- 5- Organisation et circuits d'exécution budgétaire**
- 6- Les différents documents budgétaires**
- 7- Questions réponses**



1- Les grands principes Budgétaires



La préparation et l'exécution budgétaires de l'Université sont soumises à des principes et des règles avec des adaptations propres aux établissements de l'enseignement supérieur (Code de l'éducation, Nomenclature M9, Normes ...)

En premier lieu, le budget doit respecter les 6 grands principes des finances publiques qui s'imposent à tous les organismes :

- annualité
- unité
- universalité
- spécialité
- sincérité
- Equilibre (Plutôt un objectif qu'un principe : éviter les déficits ...)



Les principes budgétaires

Principe	Objet	Exceptions / Aménagements
annualité	le budget est voté pour une année civile (autorisation de percevoir des recettes et de dépenser)	décisions budgétaires modificatives, période d'inventaire, programmes pluriannuel, reports de crédits
unité (unité et exhaustivité)	le budget rassemble, dans un document unique (unité), l'ensemble des recettes et des dépenses (exhaustivité)	budgets annexes, fondations mais partie intégrante du budget agrégé de l'établissement
universalité (non compensation et non affectation)	l'ensemble des recettes couvre l'ensemble des dépenses : la compensation des dépenses et des recettes est interdite (non compensation), l'affectation d'une recette à une dépense déterminée est interdite (non affectation)	ressources affectées et fléchées (taxe d'apprentissage, dons et legs notamment)
spécialité	les crédits sont ouverts au budget pour un objet déterminé : nature et actions LOLF en dépense	limitativité des crédits au niveau d'enveloppes de crédits (fonctionnement, personnel, investissement), virements de crédits possibles sous conditions entre enveloppe, pas de limitation pour les virements entre actions LOLF
sincérité et soutenabilité	- exhaustivité, la cohérence et l'exactitude des informations financières (pas de sous estimation des charges ni de sur estimation des ressources) - capacité à assumer financièrement les décisions de gestion	Pas d'exception
équilibre réel	dépenses = recettes en fonctionnement et en investissement respect de la sincérité et de la soutenabilité	possibilité de prélèvement sur le fonds de roulement, sous conditions



Autre grand principe qui régit la prévision et l'exécution budgétaires : ***la séparation des fonctions d'ordonnateur et celles de comptable.***

L'exécution du budget est confiée aux deux acteurs différents et indépendants l'un de l'autre afin d'assurer un meilleur contrôle des deniers publics (repérer les erreurs et irrégularités en amont) et garantir la transparence des niveaux de responsabilité.

L'ordonnateur « ordonne » au comptable de procéder au paiement des dépenses et au recouvrement des recettes.

Le comptable « contrôle » la régularité de l'ordonnancement et il est seul responsable de manier les deniers publics pour payer les dépenses et encaisser les recettes. Il peut déléguer une partie de ses attributions à un **régisseur** pour certaines recettes et dépenses.

*Depuis janvier 2023, une nouvelle réforme est entrée en vigueur qui vise à établir un **régime de responsabilité unique** des ordonnateurs et des comptables. Sans supprimer la séparation fonctionnelle, la réforme vise à réserver les sanctions aux infractions les plus graves avec un préjudice financier significatif aussi bien aux comptables qu'aux gestionnaires publics.*



Il existe 3 catégories d'ordonnateurs dans les EPSCP :

- l'ordonnateur principal est le (a) Président (e) ou le directeur (rice) de l'établissement. Il peut bénéficier d'une délégation de pouvoirs pour certaines compétences qui relèvent d'habitude de délibération.
- l'ordonnateur secondaires de droit (Directeurs (rices) des IUT et certains Instituts). Délégation donnée par une loi (Code l'éducation ...)
- l'ordonnateur délégué (bénéficie d'une délégation de signature attribuée par l'ordonnateur principal ou secondaire). C'est le cas des directeurs (rices) des UFR, des services ... selon la liste expressément mentionnée dans la décision de délégations (EJ, validation des DP et titres ...)

Les 3 catégories d'ordonnateurs peuvent procéder à toutes les opérations d'exécution des dépenses et recettes afférentes au budget selon la liste mentionnée dans la délégation de pouvoirs ou de signature.



Outre ces grands principes budgétaires, d'autres règles s'imposent dont une partie a été rénovée depuis 2012 pour se conformer au décret connu sous l'abréviation « **GBCP** » (Gestion Budgétaire et Comptable Publique).

L'application de ce décret est entrée en vigueur dès 2016 mais généralisée en 2017 pour l'ensemble des établissements dont l'université P8.

Il s'agit d'un nouveau cadre réglementaire qui confirme les grands principes budgétaires et comptable mais rénove aussi certaines règles de la comptabilité publique et budgétaire qui dataient de 1962. Il porte ainsi sur une révision en profondeur du cadre général qui structure la vie budgétaire et comptable de l'État et de ses opérateurs.



La GBCP vise aussi les principaux objectifs suivants :

- la rénovation des processus budgétaires et comptable avec notamment **la mise en place d'une comptabilité budgétaire, distincte de la comptabilité générale** ;
- l'amélioration de la qualité financière et comptable ;
- le développement d'une culture de pilotage et de programmation pluriannuelle ;
- l'amélioration de l'efficacité par la modernisation des outils de gestion (dématérialisation des documents et des circuits de validation, réorganisation des processus de gestion avec SFACT, CSP, CHD, CAD, CAP)
- La maîtrise des risques financiers, juridiques et réglementaires par la mise en place des dispositifs du **contrôle interne comptable et budgétaire**.



La GBCP introduit également de nouveaux dispositifs concernant la comptabilité budgétaire notamment :

- ▶ **Autorisation d'engagement (AE)** : Montant maximum des dépenses pouvant être engagées". Elles sont consommées dès la validation de l'engagement juridique via un bon de commande, un contrat, une convention un marché ou tout autre acte contractuel matérialisé par un EJ. Elles peuvent s'étaler sur une ou plusieurs années. Seuls les engagements fermes et signés sont concernées par la consommation des AE.

- ▶ **Crédit de paiement (CP)** : Montant maximum des dépenses pouvant être **payées** pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AE.

- ▶ **Recettes budgétaires** : concernent les encaissements effectifs pouvant être recouvrées pendant l'année.



Avant la réforme GBCP, le vote et l'exécution du budget était par enveloppes qui se déclinent par compte comptable et selon un seul montant prévisionnel relatif à un seul exercice.

Le montant des dépenses et des recettes était arrêté selon le principe des droits constatés de la comptabilité générale.

Avec la réforme GBCP, le vote et l'exécution du budget sont par grandes enveloppes sans référence aux comptes comptables et selon 2 montants prévisionnels en dépenses (Montant maximum ouvert d'autorisations d'engagement (AE) annuelles ou pluriannuelles et Montant maximum de crédits de paiement (CP) annuels). Les recettes sont prévues et exécutées en fonction du montant effectivement encaissé.

Le montant des dépenses et des recettes est arrêté selon le principe de la comptabilité budgétaire (AE, paiement et encaissement effectifs) mais aussi selon des droits constatés de la comptabilité générale



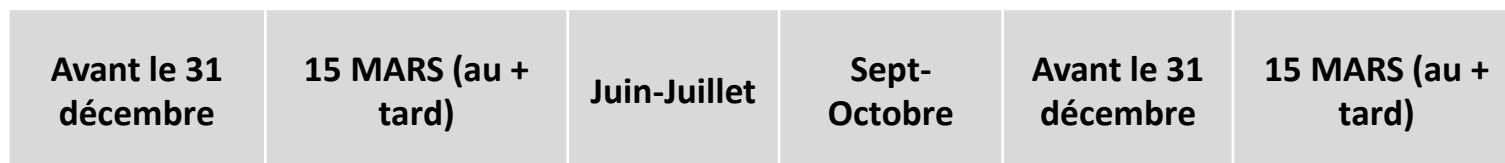
3- Le calendrier budgétaire et acteurs



Le calendrier budgétaire exige un échéancier contraint, une longue procédure de préparation et de finalisation, une méthodologie et des règles de construction prédéfinies et un mode de présentation des documents budgétaires réglementés.

Mais la manière de construire le projet du budget et de le finaliser dépend de l'organisation et du mode de fonctionnement de chaque organisme. Il implique plusieurs acteurs et relève d'une démarche participative et de co-construction pour trois principales raisons :

- une exigence démocratique
- un besoin de dialogue, d'échange et de pédagogie partagée
- une nécessité d'arbitrage sur les besoins, les priorités et les enjeux financiers de l'établissement,





3- Le calendrier du budget initial –UP8

Budget	Etapes de préparation et vote du budget	ECHEANCIER											
		JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DEC
Budget Initial	Préparation des documents pour les dialogues de gestion (tableaux rétrospectifs, simulation des équilibres ...)					X							
	Envoi du calendrier des dialogues de gestion					X							
	Préparation du débat d'orientation budgétaire (DOB) et lettre du cadrage (LC)					X							
	Finalisation du projet du DOB et L.C					X							
	Vote du DOB et L.C						X						
	Déroulement des dialogue de gestion							X					
								X					
								X					
	Premiers arbitrages des équilibres budgétaires							X					
	Restitution & COM post dialogues de gestion							X		X			
	Préparation des maquettes budgétaires Excel							X					
	Envoi des maquettes budgétaires									X			
	Retour des maquettes budgétaire										X		
	Contrôle, analyse et fiabilisation des données										X		
	Echanges sur les maquettes budgétaires										X		
	Derniers arbitrages										X	X	
	Saisie du budget dans le logiciel GFC										X	X	
Présentation du projet du B.I												X	
Echanges et validation par la tutelle												X	
												X	
												X	
Vote du budget												X	

LEGENDE	
X	DG-VP Budget
X	DPABF
X	Gouvernance
X	C.A
X	Directeurs, RAF, Services ..
X	Tutelle (Rectorat, Minsitère)



4- Les acteurs du processus budgétaire



- La direction de l'université (Présidence/VP, COPIL) associée à la DGS et aux directions : Direction financière + DRH + Direction Patrimoine (principalement)
- Les conseils et élus en particulier ceux du CA qui voteront le budget (décisionnaire en dernier ressort)
- Les directions et RAF des composantes et des services
- L'Agent comptable
- Instances de contrôle : Rectorat, Ministère, Cour des comptes ...



4- Les acteurs du processus budgétaire

- Le Rectorat est destinataire de tous les documents relatifs aux délibérations budgétaires, financières, patrimoniales...dont il assure le contrôle de la légalité et la régularité des budgets ;
- Il peut refuser un budget, si nécessaire, il peut modifier le budget de l'université. C'est le cas lorsque l'établissement a connu deux exercices budgétaires négatifs consécutifs
- Il peut décider que le budget est obligatoirement soumis à son approbation dans les cas suivants :
 - Non respect du délai de communication des documents (15j avant le CA)
 - Equilibre non réel, du budget principal, d'un budget annexe, ou de celui d'une fondation, en raison de prélèvement sur fonds de roulement ou sur réserves,
 - Insuffisance des crédits/engagements
 - Plafond d'emplois dépassé
- Il peut mettre l'université en demeure de régler un créancier, et si nécessaire, procéder au mandatement dans la limite des crédits disponibles
- Il a le pouvoir de suspension de l'agent comptable en cas de faute grave ou difficulté de fonctionnement de l'agence comptable



4- Les acteurs du processus budgétaire (instances de contrôle)

- Contrôle de légalité et régularité du Rectorat
- Le contrôle de régularité de l'agent comptable
- Contrôle de la DGFIP (CRB)
- Audit IGAENR
- Audit de la Cour des comptes
- Contrôle interne (procédures obligatoires propres à l'établissement)



5- Processus d'exécution budgétaire à P8



Trois grandes phases budgétaires sont nécessaires à l'exécution de la dépense :

1- L'engagement juridique

Il matérialise tout acte contractuel engageant un organisme public vis-à-vis d'un tiers (fournisseur, organisme, association, personne physique), à honorer une dépense ou une charge. La nature de cet acte est un bon de commande, un marché, un bail, une convention...etc.

2- la certification du service fait :

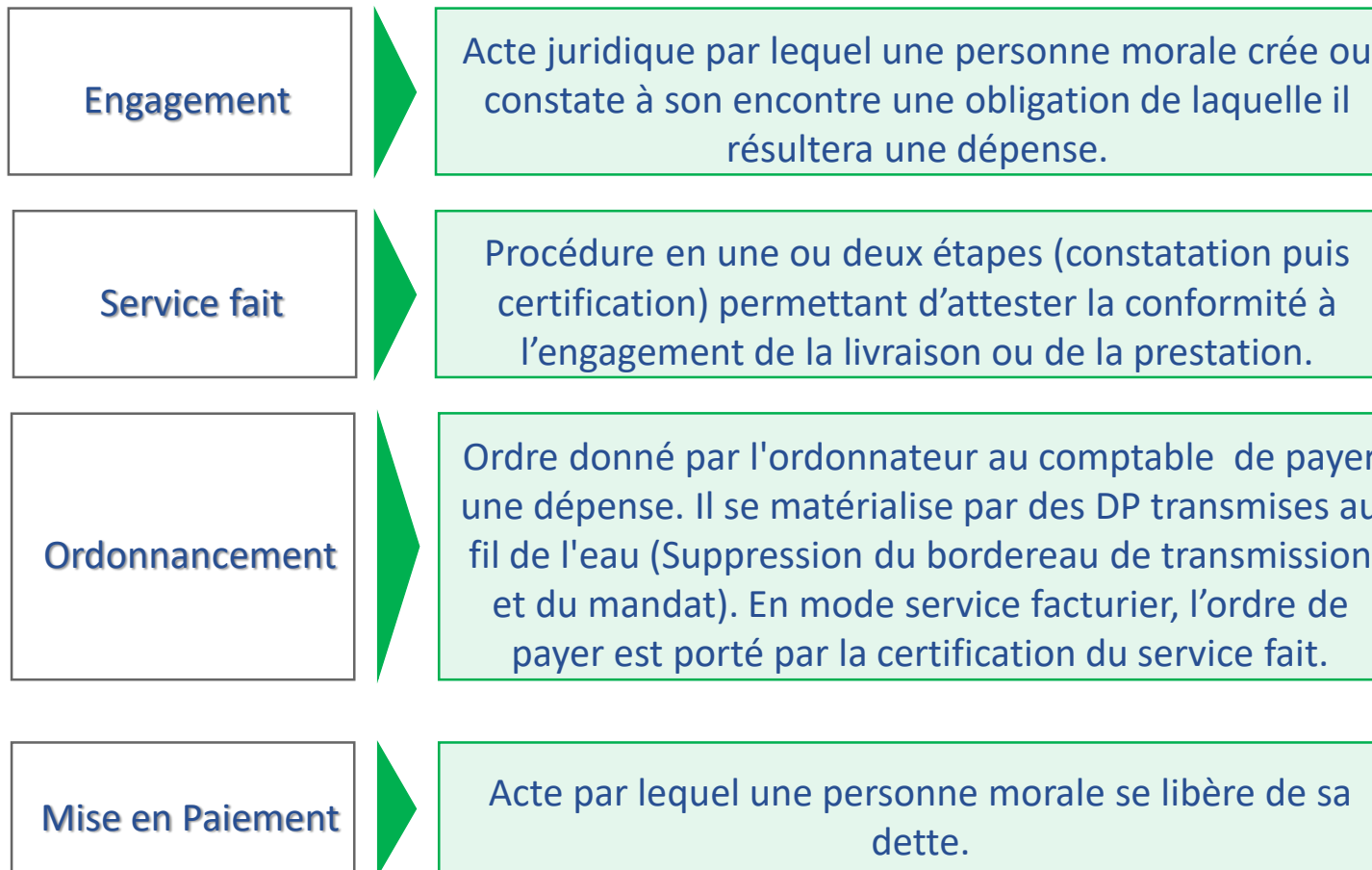
Elle a pour objet de constater la réalité du service fait et d'arrêter le montant de la dépense. Elle est effectuée par l'ordonnateur. Elle vaut ordre de paiement donné au service facturier de l'agence comptable.

3- le paiement :

il fait suite à la réception de la facture conformément à la certification du service fait par l'ordonnateur. Il est effectué exclusivement par l'agent comptable.



- **Le processus standard de la dépense repose sur 4 actions majeures :**





Les **recettes** correspondent aux encaissements rapprochés à un titre de recette émis par les services de l'ordonnateur. Leur montant prévu au budget a un caractère évaluatif.

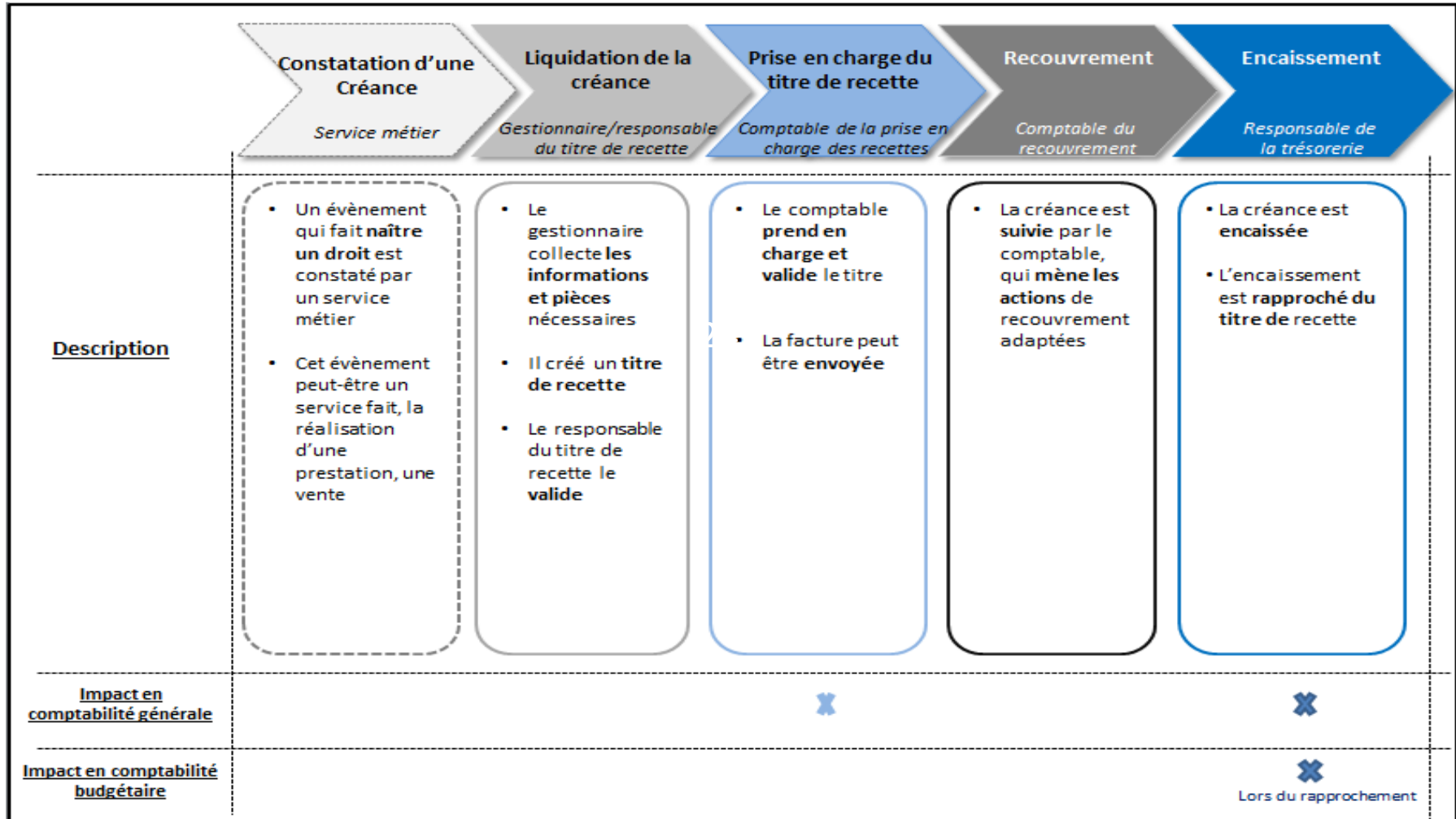
Toutes les recettes, qu'elles émanent d'activités lucratives ou non lucratives, doivent être incluses dans les prévisions budgétaires.

D'origines variées, les recettes d'un organisme peuvent provenir :

- de l'Etat (subvention pour charge de service public, dotation en fonds propres et autres subventions de l'Etat) ;
- d'un tiers autre que l'Etat (subvention, dons et legs, mécénat, activité commerciale, etc.).
- Elles peuvent être avec contrepartie directe (prestations de service, vente de produits etc.) ou sans contrepartie directe.



5- processus d'exécution budgétaires Les recettes





6- Les différents documents budgétaires



- ▶ Le budget est « l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses et qui peut être modifié ou complété en cours d'exécution.
- ▶ **Le budget initial (BI) :**
 - Est préparé par les services de l'ordonnateur.
 - Est adopté par l'organe délibérant dans des délais permettant qu'il soit exécutoire au 1^{er} janvier de l'exercice auquel il se rapporte.
 - Est présenté par enveloppes, destinations et origine selon des maquettes réglementaires.
 - Est approuvé par la tutelle (Rectorat).
- ▶ **Les budgets rectificatifs (BR) :**
 - Permettent d'enregistrer les modifications des autorisations de dépenses et des prévisions de recettes afin d'ajuster le BI.
 - Sont préparés, votés et approuvés dans les mêmes conditions et les mêmes formes que le budget initial.
- ▶ **Le Compte financier (CF) :**
 - Est préparé par l'agent comptable (Annexe comptable) et par l'ordonnateur (rapport de gestion...). Il fait l'objet de contrôles et d'un rapport du Commissaires aux comptes
 - Est approuvé par l'organe délibérant et par la tutelle selon la même présentation du budget prévisionnel.



- Un budget est constitué de **divers tableaux** qui récapitulent les éléments chiffrés selon une répartition et une ventilation réglementées. Il est accompagné d'une délibération et d'une note ou rapport expliquant les principales caractéristiques ainsi que les faits marquants, les enjeux majeurs et l'évolutions des grands postes et indicateurs financiers.
- Il existe différents « niveaux » de budget :
 - Celui de l'ensemble de l'établissement (**budget principal**)
 - Celui des certains des **budgets annexes** concernant certaines activités (Fondation...)
- Parallèlement à ces documents budgétaires réglementés, le logiciel financier permet d'avoir le budget de chaque composante, institut, direction et service répartis par «**UB**», «**CR**» et «**SCR**».
- Par ailleurs, il est possible de ventiler les différents crédits selon des **critères analytiques ou comptabilité analytique** permettant d'affiner le suivi budgétaire de certaines activités .



Outre la délibération, la note de présentation de l'ordonnateur :

- ▶ Eclaire les membres de l'organe démontants et les enjeux des décisions soumises à leur approbation.
- ▶ Explicite les choix budgétaires au regard du contexte, des missions, de la stratégie de l'organisme.
- ▶ Analyse les équilibres et la soutenabilité budgétaires.
- ▶ Retracer les évolutions les plus significatives.
- ▶ Explique les tableaux budgétaires

Les tableaux budgétaires :

- ▶ **4 Tableaux soumis au vote de l'organe délibérant**
 - tableau des autorisations d'emplois ; (Tab.1)
 - tableau des autorisations budgétaires ; (Tab.2)
 - tableau d'équilibre financier ; (Tab.4)
 - tableaux relatifs à la situation patrimoniale. (Tab.6)
- ▶ **6 Tableaux présentés pour information**
 - tableau des dépenses par destination et par origine; (Tab.3A-Tab.3B)
 - tableau des opérations au nom et pour le compte de tiers ; (Tab.5)
 - plan de trésorerie ; (Tab.7)
 - tableau des opérations sur recettes fléchées ; (Tab.8)
 - tableau des opérations pluriannuelles par nature. (Tab.9)
 - tableau de passage entre la comptabilité budgétaire et la comptabilité générale ; (Tab.10)



6- Les tableaux budgétaires



Les tableaux budgétaires pour vote



TABLEAU 1
Autorisations d'emplois - Budget initial 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Catégories d'emplois		Nature des emplois		Emplois en ETPT financés sous plafonds Etat	Emplois financés hors SCSP En ETPT	Global
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	734,5	0,0	734,5	
		CDI	4,3	4,0	8,3	
	Non permanents	CDD	208,0	55,6	263,6	
	S/total EC			946,8	59,6	1 006,4
BIATOSS	Permanents	Titulaires	445,0	0,0	445,0	
		CDI	43,2	15,7	58,8	
	Non permanents	CDD	111,0	90,8	201,8	
	S/total Biatoss			599,2	106,4	705,6
Totaux				1 546,0	166,0	1 712,0
Congés de formation				0,0	0,0	0,0
Totaux				1 546,0	166,0	1 712,0
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat				1 546,0		Plafond global des emplois voté par le CA



TABLEAU 2
Autorisations budgétaires - Budget initial 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES				
	Montants Budget Rectificatif 2022 (voté au CA le 30/09/2022)		Montants Budget initial 2023	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	133 033 874	133 033 874	136 154 413	136 154 413
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>36 265 034</i>	<i>36 265 034</i>	<i>37 115 693</i>	<i>37 115 693</i>
Fonctionnement	28 578 478	25 271 619	24 369 277	24 010 505
<i>Dont AE = CP</i>	<i>8 982 216</i>	<i>7 942 870</i>	<i>8 559 088</i>	<i>8 559 088</i>
<i>Dont AE <> CP</i>	<i>19 596 262</i>	<i>17 328 749</i>	<i>15 810 189</i>	<i>15 451 417</i>
Intervention				
Investissement	25 682 807	16 837 502	22 898 309	27 613 821
<i>Dont AE = CP</i>	<i>2 993 487</i>	<i>2 993 487</i>	<i>2 425 932</i>	<i>2 425 932</i>
<i>Dont AE <> CP</i>	<i>14 557 828</i>	<i>14 557 828</i>	<i>20 472 377</i>	<i>25 187 889</i>
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	187 295 159	175 142 994	183 421 999	187 778 739
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)				

RECETTES		
Montants Budget Rectificatif 2022 (voté au CA le 30/09/2022)	Montants Budget initial 2023	
150 743 208	156 451 306	Recettes globalisées
<i>129 691 378</i>	<i>131 142 428</i>	<i>Subvention pour charges de service public</i>
<i>3 168 219</i>	<i>1 628 662</i>	<i>Autres financements de l'Etat</i>
<i>1 682 000</i>	<i>1 514 600</i>	<i>Fiscalité affectée</i>
<i>311 927</i>	<i>6 271 164</i>	<i>Autres financements publics</i>
<i>15 889 684</i>	<i>15 894 451</i>	<i>Recettes propres</i>
6 073 373	8 725 239	Recettes fléchées*
<i>2 108 722</i>	<i>1 595 592</i>	<i>Financements de l'Etat fléchés</i>
<i>3 687 740</i>	<i>7 074 647</i>	<i>Autres financements publics fléchés</i>
<i>276 911</i>	<i>55 000</i>	<i>Recettes propres fléchées</i>
156 816 581	165 176 545	TOTAL DES RECETTES (C)
18 326 413	22 602 194	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)



TABLEAU 4
Equilibre financier - Budget initial 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS			FINANCEMENTS		
	Montants Budget Rectificatif 2022 (voté au CA le 30/09/2022)	Montants Budget initial 2023	Montants Budget Rectificatif 2022 (voté au CA le 30/09/2022)	Montants Budget initial 2023	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	18 326 413	22 602 194	0		Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont Budget Principal</i>					<i>dont Budget Principal</i>
<i>dont Budget Annexe</i>					<i>dont Budget Annexe</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ;		175 000			Nouveaux emprunts (capital) ;
Nouveaux prêts (capital) ;		6 500			Remboursements de prêts (capital) ;
Dépôts et cautionnements (b1)					Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	5 811 184	5 280 000	5 811 184	5 280 000	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)		5 000		5 000	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	24 137 597	28 068 694	5 811 184	5 285 000	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)		0	18 326 413	22 783 694	PRLELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>		<i>1 874 761</i>	<i>3 604 654</i>		<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>					<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	24 137 597	28 068 694	24 137 597	28 068 694	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)



TABLEAU 6
Situation patrimoniale - Budget initial 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Budget		PRODUITS	Montants Budget	
	Rectificatif 2022 (voté au CA le 30/09/2022)	Budget initial 2023		Rectificatif 2022 (voté au CA le 30/09/2022)	Budget initial 2023
Personnel	133 033 874	136 154 413	Subventions de l'Etat	135 436 912	134 505 119
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	36 265 034	37 115 693	Fiscalité affectée	1 682 000	1 514 600
Fonctionnement autre que les charges de personnel	29 371 619	27 398 389	Autres subventions	2 641 962	2 424 475
Intervention (le cas échéant)			Autres produits	19 846 617	20 863 434
TOTAL DES CHARGES (1)	162 405 492	163 552 802	TOTAL DES PRODUITS (2)	159 607 491	159 307 628
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)			Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	2 798 001	4 245 174
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	162 405 492	163 552 802	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	162 405 492	163 552 802

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Budget Rectificatif 2022 (voté au CA le 30/09/2022)	Montants Budget initial 2023
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-2 798 001	-4 245 174
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4 763 651	4 300 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 077 166	50 000
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		
- produits de cession d'éléments d'actifs		3 250 000
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	2 300 000	
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	-1 411 517	-3 245 174

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Budget		RESSOURCES	Montants Budget	
	Rectificatif 2022 (voté au CA le 30/09/2022)	Budget initial 2023		Rectificatif 2022 (voté au CA le 30/09/2022)	Budget initial 2023
Insuffisance d'autofinancement	1 411 517	3 245 174	Capacité d'autofinancement	0	0
Investissements	16 837 502	25 638 821	Financement de l'actif par l'Etat		14 300
Remboursement des dettes financières		175 000	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	8 750 461	18 096 307
			Autres ressources		
TOTAL DES EMPLOIS (5)	18 249 018	29 058 995	Augmentation des dettes financières		
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0	0	TOTAL DES RESSOURCES (6)	8 750 461	18 110 607
			Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	9 498 558	10 948 388

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Budget Rectificatif 2022 (voté au CA le 30/09/2022)	Montants Budget initial 2023
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-9 498 558	-10 948 388
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	8 827 855	7 356 491
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-18 326 413	-18 304 879
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	18 755 437	7 807 049
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-8 519 614	-1 163 123
Niveau final de la TRESORERIE	27 275 051	8 970 172



Les tableaux budgétaires pour information



TABLEAU 3
Dépenses par destination - Budget initial 2023

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Code et Libellé destination	DEPENSES							
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
Total Formation initiale et continue	53 936 919	53 936 919	1 608 387	1 681 339	723 243	1 333 498	56 268 550	56 951 756
<i>D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence</i>	35 862 556	35 862 556	743 259	714 229	244 218	452 357	36 850 033	37 029 142
<i>D102 - Formation initiale et continue de niveau Master</i>	16 586 607	16 586 607	599 988	671 688	474 567	872 942	17 661 161	18 131 236
<i>D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat</i>	1 487 756	1 487 756	265 141	295 421	4 458	8 200	1 757 356	1 791 378
Total D105 - Bibliothèques et documentation	5 033 927	5 033 927	1 053 529	1 062 684	81 134	149 242	6 168 589	6 245 853
Total Recherche	40 520 306	40 520 306	3 759 790	4 219 605	614 503	1 126 248	44 894 600	45 866 159
<i>D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé</i>	49 610	49 610	0	0	0	0	49 610	49 610
<i>D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies</i>	4 356 311	4 356 311	22 585	25 165	1 337	2 460	4 380 234	4 383 936
<i>D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur</i>	0	0	32 403	36 104	0	0	32 403	36 104
<i>D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement</i>	97 075	97 075	0	0	0	0	97 075	97 075
<i>D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société</i>	33 895 507	33 895 507	2 679 453	2 996 209	407 317	745 139	36 982 277	37 636 855
<i>D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale</i>	2 121 803	2 121 803	1 025 349	1 162 128	205 849	378 648	3 353 000	3 662 579
Total D113 - Diffusion des savoirs et musées	0	0	95 504	106 411	0	0	95 504	106 411
Total D114 - Immobilier	2 979 152	2 979 152	6 304 736	6 445 065	18 626 737	19 763 589	27 910 625	29 187 806
Total D115 - Pilotage et support	30 576 006	30 576 006	9 094 566	8 042 045	1 799 734	3 299 191	41 470 306	41 917 242
Total Étudiants	3 108 103	3 108 103	2 452 764	2 453 356	1 052 957	1 942 053	6 613 825	7 503 512
<i>D201 - Aides directes aux étudiants</i>	514 430	514 430	238 760	266 027	0	0	753 190	780 457
<i>D202 - Aides indirectes</i>	1 978 043	1 978 043	2 004 888	1 949 832	1 040 475	1 913 902	5 023 407	5 841 777
<i>D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives</i>	615 630	615 630	209 116	237 496	12 482	28 151	837 228	881 277
Total	136 154 413	136 154 413	24 369 277	24 010 505	22 898 309	27 613 821	183 421 999	187 778 739



TABLEAU 3
Recettes par origine - Budget initial 2023

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des recettes par origine (facultatif)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Origine des recettes	RECETTES								Total (C)
	Recettes globalisées					Recettes fléchées			
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges de service public	131 142 428								131 142 428
Droits d'inscription					4 000 000				4 000 000
Formation continue, diplômes propres et VAE					5 364 665				5 364 665
Taxe d'apprentissage(194 600€) + CVEC (1 320 000 €)			1 514 600						1 514 600
Contrats et prestations de recherche hors ANR					11 250				11 250
Valorisation									0
ANR investissements d'avenir				231 949					231 949
ANR hors investissements d'avenir				213 012					213 012
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région				5 394 459			6 036 589		11 431 048
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne				353 888			955 858		1 309 746
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		1 183 701		113 948		1 595 592	82 200		2 975 441
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs									0
Autres recettes				408 870	6 518 536			55 000	6 982 406
TOTAL	131 142 428	1 183 701	1 514 600	6 716 126	15 894 451	1 595 592	7 074 647	55 000	165 176 545
SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C									22 602 194



TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers - Budget initial 2023

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Débit (c1)	Crédit (c2)
Opération 1	C 46711	Bourses AMI	280 000	
	C 46711			280 000
Opération 3	C 445	TVA	5 000	
	C 445			5 000
Opération 5	C 47318	Reversements partenaires_contrats de recherche	5 000 000	
	C 47318			5 000 000
TOTAL			5 285 000	5 285 000



TABLEAU 7
Plan de trésorerie - Budget initial 2023

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL & Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	27 275 051	44 357 669	28 039 343	15 132 216	35 563 940	32 471 863	17 898 232	44 110 851	33 745 974	16 888 898	2 592 983	17 878 335	
ENCAISSEMENTS													
<i>Recettes budgétaires globalisées</i>	32 000 000	2 100 000	150 000	34 500 000	7 525 000	1 200 000	41 390 000	2 375 000	150 000	1 328 662	30 062 428	3 670 215	156 451 305
Subvention pour charges de service public	31 000 000			31 000 000			41 000 000				28 142 428		131 142 428
Autres financements de l'État		500 000				500 000				628 662			1 628 662
Fiscalité affectée		400 000			25 000	500 000	40 000		50 000		420 000	79 600	1 514 600
Autres financements publics	1 000 000			3 000 000				1 200 000		500 000		571 164	6 271 164
Recettes propres		1 200 000	150 000	3 500 000	4 500 000	200 000	350 000	1 175 000	100 000	200 000	1 500 000	3 019 451	15 894 451
<i>Recettes budgétaires fléchées</i>	500 000	1 510 000	0	0	3 515 000	5 000	0	1 505 000	500 000	15 000	1 500 000	4 154 055	8 725 239
Financements de l'Etat fléchés		500 000			1 000 000				500 000			4 074 408	1 595 592
Autres financements publics fléchés	500 000	1 000 000			2 500 000			1 500 000			1 500 000	74 647	7 074 647
Recettes propres fléchées		10 000			15 000	5 000		5 000			15 000	5 000	55 000
<i>Opérations non budgétaires</i>	120 000	500 000	120 000	126 500	1 120 000	0	0	1 200	2 500 000	175 000	545 000	77 300	5 285 000
Emprunts : encaissements en capital													0
Prêts : encaissement en capital													
Dépôts et cautionnements													
Opérations gérées en comptes de tiers :	120 000	500 000	120 000	126 500	1 120 000	0	0	1 200	2 500 000	175 000	545 000	77 300	5 285 000
- TVA encaissée				1 500				1 200				2 300	5 000
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers :	120 000	500 000	120 000	125 000	1 120 000				2 500 000	175 000	545 000	75 000	5 280 000
- Autres encaissements d'opérations non budgétaires													0
A. TOTAL	32 620 000	4 110 000	270 000	34 626 500	12 160 000	1 205 000	41 390 000	3 881 200	3 150 000	1 518 662	32 107 428	7 901 570	170 461 544
DECAISSEMENTS													
<i>Dépenses liées à des recettes globalisées</i>	14 468 228	18 022 077	12 685 077	13 397 077	13 387 077	14 868 228	14 420 228	13 487 077	16 645 077	14 732 077	15 322 077	15 744 442	177 178 738
Personnel	11 096 201	11 221 201	10 721 201	11 121 201	10 421 201	11 116 201	10 811 201	11 321 201	11 596 201	10 946 201	11 711 201	11 571 201	133 654 413
Fonctionnement	1 645 875	1 925 875	1 400 875	1 875 875	1 865 875	1 950 875	1 882 875	415 875	3 448 875	2 235 875	1 810 875	2 350 875	22 810 505
Intervention													0
Investissement	1 726 152	4 875 000	563 000	400 000	1 100 000	1 801 152	1 726 152	1 750 000	1 600 000	1 550 000	1 800 000	1 822 365	20 713 820
<i>Dépenses liées à des recettes fléchées</i>	949 153	1 906 250	372 050	490 000	745 000	910 403	757 153	757 500	862 000	907 500	955 000	987 991	10 600 000
Personnel	250 000	125 000	125 000	225 000	325 000	230 000	235 000	250 000	250 000	200 000	135 000	150 000	2 500 000
Fonctionnement	95 000	75 000	50 000	125 000	35 000	50 000	118 000	95 000	52 000	165 000	190 000	150 000	1 200 000
Intervention													0
Investissement	604 153	1 706 250	197 050	140 000	385 000	630 403	404 153	412 500	560 000	542 500	630 000	687 991	6 900 000
<i>Opérations non budgétaires</i>	120 000	500 000	120 000	307 700	1 120 000	0	0	1 500	2 500 000	175 000	545 000	77 300	5 466 500
Emprunts : remboursements en capital				175 000									175 000
Prêts : décaissements en capital													
Dépôts et cautionnements													
Opérations gérées en comptes de tiers :	120 000	500 000	120 000	132 700	1 120 000	0	0	1 500	2 500 000	175 000	545 000	77 300	5 291 500
- TVA décaissée				1 200				1 500				2 300	5 000
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers :	120 000	500 000	120 000	125 000	1 120 000				2 500 000	175 000	545 000	75 000	5 280 000
décaissements				6 500									6 500
- Autres décaissements d'opérations non budgétaires													
B. TOTAL	15 537 381	20 428 327	13 177 127	14 194 777	15 252 077	15 778 631	15 177 381	14 246 077	20 007 077	15 814 577	16 822 077	16 809 733	193 245 239
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	17 082 619	-16 318 327	-12 907 127	20 431 724	-3 092 077	-14 573 631	26 212 619	#####	-16 857 077	-14 295 915	15 285 352	-8 908 163	-18 304 879
SOLDE CUMULE (1) + (2)	44 357 669	28 039 343	15 132 216	35 563 940	32 471 863	17 898 232	44 110 851	33 745 974	16 888 898	2 592 983	17 878 335	8 970 172	



TABLEAU 8
Opérations liées aux recettes fléchées - Budget initial 2023

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à N non dénouées	2022 estimé	2023	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		2 774 592	6 379 246	
Recettes fléchées (b)	5 848 649	9 140 730	8 725 239	23 714 618
Financements de l'État fléchés	5 027 449	2 108 722	1 595 592	8 731 763
Autres financements publics fléchés	821 200	6 755 097	7 074 647	14 650 944
Recettes propres fléchées	0	276 911	55 000	331 911
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	3 074 057	5 536 077	10 600 000	19 210 134
Personnel				
AE=CP	1 344 251	827 410	2 500 000	4 671 661
Fonctionnement				
AE	1 763 178	180 000	1 800 000	3 743 178
CP	1 420 153	1 207 000	1 200 000	3 827 153
Intervention				
AE				0
CP				0
Investissement				
AE	9 507 467	421 667	12 000 000	21 929 134
CP	309 653	3 501 667	6 900 000	10 711 320
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	2 774 592	3 604 654	-1 874 761	4 504 485

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.

Autofinancement des opérations fléchées (d)				0
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)				0
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	2 774 592	6 379 246	4 504 485	4 504 485



TABLEAU 9
Opérations pluriannuelles - prévision - Budget initial 2023

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

N° Opération	Libellé	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement				
			AE ouvertes antérieures à 2023	AE consommées antérieures à 2023	AE ouvertes en 2023	TOTAL des AE ouvertes	TOTAL des AE restants
OPE 2017-0309	Cœur de Campus - Phase 1	2 062 550	562 448	526 705	70 200	632 648	1 429 902
OPE 2017-0035	Restructuration du bâtiment A - Phase 1	22 070 000	6 489 645	2 489 645	7 850 000	14 339 645	7 730 355
OPE 2017-0311	P8 - Accessibilité des façades	630 000	475 214	425 214	0	475 214	154 786
OPE 2017-0317	P8 - déploiement de l'agenda ADAP	800 000	209 931	209 931	75 000	284 931	515 069
OPE-2020-0394	P8 - Intracting	5 000 000	3 394 415	3 346 899	408 494	3 802 909	1 197 091
OPE 2021-0018	Rénovation énergétique Batiment C	12 000 000	11 049 984	10 952 189	0	11 049 984	950 016
	Total Patrimoine	42 562 550	22 181 636	17 950 583	8 403 694	30 585 330	11 977 220
OPE 2019-0217	Erasmus Mobilités	916 100	310 167	306 263	0	310 167	605 933
OPE-2020-0243	P8 Erua-Erasmus	1 800 000	668 808	419 578	340 000	1 008 808	791 192
	Total Serci (Relations internationales)	2 716 100	978 975	725 841	340 000	1 318 975	1 397 125
OPE-2022-0206	Accord de consortium/projet européen - DIGITAL4Business - Nedra Nauwycnk - LIASD	616 427	0	0	77 787	77 787	538 640
OPE-2020-0419	Subvention_Label et financement d'un « Centre d'Excellence » GEODE : Frederique DOUZET - IFG-Lab - Minist	1 500 000	633 882	482 889	300 000	933 882	566 118
	Total Valorisation de la Recherche	2 116 427	633 882	482 889	377 787	1 011 669	1 104 758
OPE-2018-0339	CVEC - Contribution Vie Etudiante et de Campus	8 377 376	4 755 387	3 336 940	1 320 000	6 075 387	2 301 989
	Total Direction de la vie étudiante	8 377 376	4 755 387	3 336 940	1 320 000	6 075 387	2 301 989
OPE-2018-0300	Convention ARTEC 1 sept 2018 - 31 aout 2028	13 625 536	4 901 082	4 351 522	1 044 516	5 945 598	7 679 938
	Total Direction générale des services	13 625 536	4 901 082	4 351 522	1 044 516	5 945 598	7 679 938
	Total Général	69 397 989	33 450 962	26 847 775	11 485 997	44 936 959	24 461 030

N° Opération	Libellé	Crédits de paiement			Restes		
		CP ouverts antérieurs à 2023	CP consommés antérieurs à 2023	CP prévus en 2023	TOTAL des CP consommés et prévus	Total des Reste à engager en fin d'année 2022 (AE)	Total des Reste à payer sur AE consommées en fin d'année 2023 (CP)
OPE 2017-0309	Cœur de Campus - Phase 1	556 755	521 305	70 200	591 505	1 465 645	5 400
OPE 2017-0035	Restructuration du bâtiment A - Phase 1	5 998 072	2 489 645	7 850 000	10 339 645	27 735 355	0
OPE 2017-0311	P8 - Accessibilité des façades	475 333	391 132	34 200	425 332	204 786	-118
OPE 2017-0317	P8 - déploiement de l'agenda ADAP	255 156	184 739	37 500	222 239	515 069	62 692
OPE-2020-0394	P8 - Intracting	2 736 477	2 670 801	858 494	3 529 295	1 244 607	226 097
OPE 2021-0018	Rénovation énergétique Batiment C	1 906 242	1 760 041	5 590 065	7 350 106	1 047 811	3 602 083
	Total Patrimoine	11 928 035	8 017 663	14 440 459	22 458 122	32 213 273	3 896 155
OPE 2019-0217	Erasmus Mobilité	285 073	269 341	38 000	307 341	609 837	-1 078
OPE-2020-0243	P8 Erua-Erasmus	668 808	405 735	340 000	745 735	1 040 422	13 843
	Total Serci (Relations internationales)	953 881	675 076	378 000	1 053 076	1 650 259	12 765
OPE-2022-0206	Accord de consortium/projet européen - DIGITAL4Business - Nedra Nauwycnk - LIASD	0	0	77 787	77 787	538 640	0
OPE-2020-0419	Subvention_Label et financement d'un « Centre d'Excellence » GEODE : Frederique DOUZET - IFG-Lab - Minist	627 679	479 768	300 000	779 768	1 171 111	3 120
	Total Valorisation de la Recherche	627 679	479 768	377 787	857 555	1 255 751	3 120
OPE-2018-0339	CVEC - Contribution Vie Etudiante et de Campus	4 669 624	2 894 741	1 320 000	4 214 741	3 720 436	442 199
	Total Direction de la vie étudiante	4 669 624	2 894 741	1 320 000	4 214 741	3 720 436	442 199
OPE-2018-0300	Convention ARTEC 1 sept 2018 - 31 aout 2028	4 884 049	4 082 623	1 044 516	5 127 139	8 229 498	268 899
	Total Direction générale des services	4 884 049	4 082 623	1 044 516	5 127 139	8 229 498	268 899
	Total Général	23 063 267	16 149 871	17 560 762	33 710 633	47 069 217	4 623 139



TABLEAU 9
Opérations pluriannuelles - prévision recettes - Budget initial 2023

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

B - Prévisions de recettes

N° Opération	Libellé	Montant de l'opération	Financements extérieurs		
			Encaissements réalisés jusqu'en 2022	Encaissements prévus en 2023	Reste à encaisser
OPE 2017-0309	Cœur de Paris -Phase 1	2 062 550	50 000	0	2 012 550
OPE 2017-0035	Restructuration du bâtiment A - Phase 1	22 070 000	14 723 703	4 949 000	2 397 297
OPE 2017-0311	P8 - Accessibilité des façades	630 000	0	0	630 000
OPE 2017-0317	P8 - déploiement de l'agenda ADAP	800 000	0	0	800 000
OPE-2020-0394	P8 - Intracting	5 000 000	1 195 238	0	3 804 762
OPE 2021-0018	Rénovation énergétque Batiment C	12 000 000	3 382 356	5 796 307	2 821 337
	Total Patrimoine	42 562 550	19 351 297	10 745 307	12 465 946
OPE-2019-0217	Erasmus Mobilités	916 100	568 506	0	136 079
OPE-2020-0243	P8 Erua-Erasmus	1 800 000	1 026 988	0	460 000
	Total Serci (Relations internationales)	2 716 100	1 595 494	0	596 079
OPE-2022-0206	Accord de consortium/projet européen - DIGITAL4Business - Nedra Nauwycnk - LIASD	616 427	0	308 214	0
OPE-2020-0419	Subvention_ Label et financement d'un « Centre d'Excellence » GEODE : Frederique DOUZET - IFG-Lab - Ministère des Armées	1 500 000	300 000	300 000	900 000
	Total Valorisation de la Recherche	2 116 427	300 000	608 214	900 000
OPE-2018-0339	CVEC - Contribution Vie Etudiante et de Campus	8 377 376	5 609 698	1 320 000	329 365
	Total Direction de la vie étudiante	8 377 376	5 609 698	1 320 000	329 365
OPE-2018-0300	Convention ARTEC 1 sept 2018 - 31 aout 2028	13 625 536	5 284 444	1 050 084	2 740 567
	Total Direction générale des services	13 625 536	5 284 444	1 050 084	2 740 567
	Total Général	69 397 989	32 140 934	13 723 605	17 031 957



TABLEAU 10
Synthèse budgétaire et comptable - Budget initial 2023

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

			Bi n	
Niveaux initiaux	1	Niveau initial de restes à payer	6 500 000	
	2	Niveau initial du fonds de roulement	18 755 437	
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-8 519 614	
	4	Niveau initial de la trésorerie	27 275 051	
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	6 379 246	
	4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	20 895 806	
Flux de l'année	5	Autorisations d'engagement	183 421 999	
	6	Résultat patrimonial	-4 245 174	
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)	-3 245 174	
	8	Variation du fonds de roulement	-10 948 388	
	9	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	181 500	
	10	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS	25 000
		Variation des stocks	+ / -	25 000
		Charges sur créances irrécouvrables	-	0
		Produits divers de gestion courante	+	
	11	Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS	11 447 307
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	-1 584 830
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	12 241 691
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	-797 438
			Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -
12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		-22 602 194	
13	Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires		-4 297 316	
14	Variation de la trésorerie = 12 - 13		-18 304 879	
	14.a	dont variation de la trésorerie fléchée	-1 874 761	
	14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée	-16 430 118	
15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13		7 356 491	
16	Variation des restes à payer		1 449 830	
17	Niveau final de restes à payer		7 949 830	
Niveaux finaux	18	Niveau final du fonds de roulement	7 807 049	
	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement	-1 163 123	
	20	Niveau final de la trésorerie	8 970 173	
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	4 504 485	
	20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	4 465 688	
		Comptabilité budgétaire		
		Comptabilité générale		



Délibération n° du 09/12/2022
Budget initial 2022

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la GBCP,
Vu l'arrêté du 7 aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1 :

Le Conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 1 712 ETPT, dont 1 546 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 166 ETPT hors plafond d'emplois
- 183 421 999 € Autorisations d'Engagement dont :
 - 136 154 413 € en personnel
 - 24 369 277 € en fonctionnement
 - 22 898 309 € en investissement
- 187 778 739 € de Crédits de Paiement dont :
 - 136 154 413 en personnel
 - 24 010 505 € en fonctionnement
 - 27 613 821 € en investissement
- 165 176 545 € de prévisions de recettes
- 22 602 194 € de solde budgétaire (solde budgétaire déficitaire)

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 18 304 879 € de variation de trésorerie (insuffisance)
- 4 245 174 € de résultat patrimonial (résultat prévisionnel déficitaire)
- 3 245 174 € d'insuffisance d'autofinancement
- 10 948 388 € de variation de fonds de roulement (prélèvement de fonds de roulement)

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Fait à SAINT-DENIS, le 09/12/2022

Présidente de L'Université



Fin de la présentation

A votre disposition pour répondre à vos questions :

